

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière :
FONCTION PUBLIQUE

Sous matière :
PERSONNEL TITULAIRE ET
STAGIAIRE

**OBJET : MISE A
JOUR DES MISES
A DISPOSITION
DE PERSONNEL
COMMUNAL
AUPRES
D'ASSOCIATIONS**

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Delphine SANTINI, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

Formant la majorité des membres en exercice

CONVOCAION CONSEIL EN
DATE DU : 22 SEPTEMBRE
2021

Procurations : Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD, Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE, Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06 OCT. 2021

Absents excusés : Didier CABANIE Pierre BARBAUD, Bruno PERLES, Karole CAFFIER

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE
DU 06 OCT. 2021

Secrétaire : Madame Sabine CHABERT

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour des mises à disposition de personnel :

L'autorisation de mise à disposition concernant l'association FJEP handball correspond à 3.5 heures par mercredi durant la période scolaire soit sur 36 semaines.

Auprès du Club Nautique Castelnaudarien, l'agent intervient à raison de 9.5 heures par semaine pendant la période scolaire de mi-septembre à mi-juin soit 32 semaines.

Concernant le Comité d'organisation de la fête du Cassoulet, la mise à disposition correspond à 400 heures annuelles, réparties en fonction du calendrier de préparation et suivi de l'événement.

Monsieur le Maire précise l'organisation ainsi réactualisée :

Nom de l'agent	Organisme d'accueil	Période 2021/2022	Nombre total d'heures	% par rapport au temps de travail annuel
1	Comité d'organisation de la fête du cassoulet	Du 01/09/2021 au 01/07/2022	400	25.12 %
1	Club nautique castelnaudarien	Du 15/09/2021 au 15/06/2022	304	19.09%
1	FJEP hand-ball	Du 01/09/2021 au 03/07/2022	126	7.91 %
		TOTAL	830	52.13 %

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la mise à jour des mises à disposition de personnel telle que définie ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre à disposition les agents au profit des organismes d'accueil demandeurs.

PRECISE que l'ensemble des mises à disposition sont effectuées en application des textes en vigueur : loi 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale et son décret d'application n° 2008-580 du 18 juin 2008.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition avec les organismes d'accueil concernés ainsi que les arrêtés individuels.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2021.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
06 OCT. 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
05 OCT. 2021
Par publication le :
06 OCT. 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 06 OCT. 2021

ID : 011-211100763-20210928-DB2021252-DE

